

En éducation morale et civique (EMC) ma fille a eu il y a quelques semaines une belle fiche sur les droits de l'enfant (source : blog mélimélune) qui dit qu'elle a le droit à la protection de sa vie privée, et que ça veut dire qu'il est interdit d'utiliser des informations sur un enfant sans l'autorisation de ses parents...

Pourtant l'Education Nationale a soigneusement évité de renseigner les familles sur le déploiement du Livret Scolaire Unique Numérique : vaste fichier nominatif sur les "compétences" des élèves dès l'âge de 6 ans, appréciations, éventuellement dispositifs d'aide spécifiques dont ils bénéficient donc repérage d'enfants ne parlant pas français ou porteurs de handicap, ou avec pathologies, et encore plus sur le comportement ou l'assiduité au collège à travers les éléments de vie scolaire...

Le livret scolaire appartenait à la famille. Il est désormais propriété de l'Etat et rien ne garantit les usages ultérieurs de ces données. C'est un outil potentiel de contrôle social.

Le fichage des enfants : Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies se dit préoccupé par la multiplicité des bases de données destinées à recueillir, stocker et utiliser les données personnelles d'enfants sur de longues périodes. Il a recommandé à la France de ne saisir que des renseignements personnels anonymes et de faire en sorte que les enfants et les parents soient informés de leur droit à s'opposer à l'enregistrement de données personnelles et d'accéder à ses données pour les rectifier ou les supprimer. (rapport de 2016 du C.I.D.E).

Pour être à fond dans les recours je peux vous dire que le parcours des familles qui font opposition est l'occasion de mesurer à quel point on ne peut compter ni sur la transparence de l'institution ni sur la capacité de ses "agents" à appliquer la loi sur la protection des données personnelles (obligation d'informer sur l'ensemble des aspects du traitement, sur les modalités d'exercice des droits d'opposition, d'accès et de rectification...et j'en passe)

Pourtant les enfants apprennent, et vont peut-être même devoir restituer bientôt en évaluation, que personne ne peut utiliser des informations sur eux sans l'accord de leurs parents... C'est cohérent ? Il faut enlever son cerveau et se brancher directement sur les applications de Canopée pour aller à l'école de la confiance de Blanquer maintenant ? Et nous les parents il faut qu'on oublie qu'on nous a appris à réfléchir avant l'école du Big Data aussi pour y envoyer nos enfants ?

On ne fait rien on laisse comme c'est ?

Je pense qu'on devrait vraiment commencer à s'inquiéter du droit des générations futures à disposer librement de leurs données personnelles, et à maîtriser les tenants et aboutissants de leur identité numérique...

Il ne me semble pas que l'Education Nationale se montre animée par ce genre de préoccupations.

Je pense que les "agents de l'Education nationale" devraient chercher les moyens de résister à l'alliégation potentielle de la génération qu'ils prétendent éduquer. Je pense qu'ils devraient exiger la liberté et les moyens de rester dignes de la confiance que les élèves et parents parviennent encore à leur accorder.

Parents, Professeurs, défendez les libertés du futur maintenant, sinon je ne sais pas bien à quoi vous espérez préparer les enfants !

---

Nos enfants sont fichés



Ne nous en fichons pas!

---